

Ex libris, Richard Lescaut
N.P.

Débats des Communes

DEUXIÈME SESSION—ONZIÈME PARLEMENT

DISCOURS

DE

M. F. D. MONK, M.P.

SUR LA

DÉFENSE NAVALE DU CANADA

OTTAWA, JEUDI, 3 FEVRIER 1910.

M. F. D. MONK (Jacques-Cartier): Je crois que ceux d'entre vous qui ont étudié quelque peu la question importante maintenant soumise à la Chambre reconnaîtront immédiatement que jamais, ni dans ce Parlement, ni dans aucun autre depuis la Confédération, je pourrais même dire jamais depuis que nous jouissons du privilège d'un gouvernement autonome, une question de cette importance entraînant des conséquences aussi étendues, n'a été discutée dans les assemblées libres du Canada. Le projet de loi en lui-même, à l'exception de l'article 18, ne présente pas à mon esprit de détails frappants; c'est le prolongement, si l'on me permet cette expression, d'une législation que nous avons déjà, sous une forme plus restreinte, dans nos statuts, depuis que la mère patrie nous a demandé d'assumer notre propre responsabilité du fardeau de sa défense. On peut donc dire qu'à part l'exception que je viens de signaler, cette législation n'est aucunement extraordinaire. Mais il faut étudier, je crois, en tenant compte de toutes les circonstances qui s'y rattachent, et particulièrement à ce point de vue qu'elle est le premier pas vers l'exécution d'une politique, ou plutôt, ainsi que j'avais l'occasion de le dire à une autre phase de ce projet de loi, d'une convention intervenue avec les autorités impériales. A cette époque,

mon très honorable ami déclarait que ce qu'il voulait faire adopter, ce n'était pas une convention mais une politique, et cette déclaration fut couverte d'applaudissements par ceux qui siègent à ses côtés. Mais je ne vois aucune différence sensible entre ces deux noms; ce que nous faisons maintenant, si je comprends bien, c'est appliquer une politique de défense, suivant les principes énoncés lors de la dernière conférence impériale, l'été dernier.

Il me semble donc qu'il est de la plus haute importance pour nous tous de comprendre parfaitement quelles sont les données de ce projet auquel on veut lier notre pays. Mon très honorable ami aurait pu nous fournir ces données en très peu de mots, cet après-midi; mais autant que j'ai pu comprendre la signification de son discours, il s'est limité, comme il le fait d'ordinaire, à des généralités brillantes, en parlant avec cette éloquence qui le caractérise. Mais est-ce bien aujourd'hui une occasion favorable, je le demande, pour se livrer à des généralités? Ne convenait-il pas mieux à cette phase importante de la discussion, alors qu'on nous demande d'affirmer un principe, qu'il eût laissé de côté ses allusions historiques à la grandeur de l'empire, à la carrière depuis longtemps oubliée de Pierre l'Ermite, et toutes allusions semblables, pour nous dire clairement ce à quoi